AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92-26-94)

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

ABONNEMENT ANNUEL 12 NF

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)

C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

Supplément N° 4 au Bulletin Technique N° 22 de Juillet 1962 1962-23

AVERTISSEMENTS

VIGNE

Mildiou : D'une façon générale, les attaques de Mildiou sont faibles et pour plusieurs régions viticoles la véraison est proche.

Néanmoins, un traitement général devrait être appliqué à partir du 30 juillet. Il assurera l'aoûtement des bois en protégeant les feuilles qui redeviennent sensibles et préviendra les atteintes de Mildiou dans les vignes à encépagement plus tardif.

Black-Rot : Le traitement conseillé ci-dessus sera également valable contre le Black-Rot.

INFORMATIONS

Acariens : Les années précédentes, on observait en Gironde des pullulations d'Araignées jaunes notamment sur Sémillon et Muscadelle. Les dégâts se manifestaient par des décolorations du feuillage pouvant aller jusqu'à la dessiccation.

Jusqu'à présent, ces Acariens sont peu nombreux. Nous rappelons que si des dégâts apparaissent, on pourra limiter leur extension en appliquant un Acaricide spécifique de contact (Ovicide et Acaricide) en mouillant bien le feuillage.

Pour le choix des produits se reporter à la liste des spécialités conseillées en 1962.

On note également en ce moment une nouvelle attaque d'Acariose sur de jeunes vignes. Les Acaricides de contact ou un Parathion limiteront l'extension des dommages.

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

Tordeuse orientale du Pêcher : Contre les attaques de Tordeuse orientale un traitement insecticide devrait être envisagé à partir du 30 juillet, sur les variétés dont la récolte n'aura pas lieu avant le 15 août.

Pour prévenir les dégâts sur écussons au moment du greffage on pourra effectuer une application de D.D.T., de Parathion ou de S.P.C. .

Bordeaux, le 27 juillet 1962

Le Contrôleur
chargé des Avertissements
C. ROUSSEL

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : L. BOUYX

P 72

LA FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE

La Station de Zoologie Agricole du Sud-Ouest communique : Un traitement de rappel est indiqué dans les vignobles de la zone atteinte par la Flavescence dorée.

On utilisera de préference une spécialité à base de D.D.T. (200 grs de M.A./Hl.) et de Parathion (30 grs de M.A./Hl.) en pulvérisation.

- - - - - - - - - -

- MILDIOU du TABAC -

Le Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs communique :

I°) Direction de Marmande :

Le Mildiou a fait son apparition en Lot et Garonne sur une pièce de PARAGUAY, dans la commune de MONHEURT.

Planteurs de PARAGUAY, redoublez de vigilance.

Surveillez très attentivement vos plantations et alertez votre Chef de Secteur ou l'Animateur de votre groupe d'auto-défense dès la première apparition des taches suspectes. De cette surveillance dépend le dépistage immédiat des foyers qui conditionne lui-même la réussite de la lutte.

Sur les plantations précoces, l'épamprement et l'écimage doivent être effectués sans aucun retard.

Les traitements fongicides doivent être poursuivis après l'écimage à la cadence et aux doses fixées par les notices.

2°) Direction de La Réole :

Planteurs, les atteintes de Mildiou, bien que localisées et d'une intensité plutôt faible pour l'instant, deviennent de plus en plus nombreuses depuis la fin de la semaine écoulée (22 juillet I962) à la suite des circonstances climatériques défavorables qui ont sévi à partir du I5 juillet dernier (ciel nuageux, faibles précipitations, nuits plutôt fraîches, rosée, températures diurnes et nocturnes optima pour le développement du champignon) et de la reprise brutale de la végétation consécutive aux pluies orageuses des 20 et 2I juillet et à certains arrosages massifs faits sans discernement et malheureusement sans autorisation individuelle préalable.

Actuellement des atteintes sont signalées dans les Basses-Pyrénées, Vallée de LUY de BEARN, communes de POMPS et BOUMOURT, et en Gironde, communes de LANGON, ST-ANDRE-du GARN et LABESCAU.

Dans ces conditions, les dispositions du Réglement spécial et notamment celles de l'article I4, visant les arrosages et les épurations, doivent être strictement appliquées puisque le stade de l'annonce du danger d'attaque du Mildiou est largement dépassé.

Il a été porté à ma connaissance que certains planteurs ne sont pas venus retirer le produit fongicide pour les semis et que d'autres, parmi ceux déjà atteints, n'ont effectué aucun traitement.

De tels agissements sont inadmissibles et doivent être considérés comme criminels par l'ensemble des planteurs honnêtes et consciencieux.

Animateurs, faire connaître les noms de tels exploitants aux Représentants qualifiés de la Fédération des Planteurs et du Service de la culture, n'est pas un acte de délation mais au contraire de courage et de solidarité, seul capable de sauver l'avenir de la culture tabacole française.